



Induction de terrain



Induction de terrain – Plan

- 1. Introduction**
2. Responsabilités du travailleur
3. Localisation du projet
4. Équipements de protection
5. Formations requises
6. Procédures de terrain
7. Utilisation de véhicules
8. Mesures d'urgences
9. Communication
10. Révision et certification

Introduction

- L'objectif de cette induction est d'informer les travailleurs et les contracteurs des politiques d'Exploration Midland Inc. en matière de santé-sécurité et d'environnement.
- La seule façon d'effectuer une tâche, **est de l'effectuer de façon sécuritaire.**
- Tout travailleur a le droit de refuser d'accomplir une tâche si il juge que celle-ci représente un danger potentiel pour lui, pour les autres ou pour l'environnement.
- Le réflexe **PRÉVENTION** représente toujours la meilleure façon de rendre un travail plus sécuritaire.

SYSTÈME DE SÉCURITÉ EN CINQ POINTS

1. Vérifier l'entrée et le trajet à suivre pour se rendre à son lieu de travail.
2. Assurer le bon état des lieux de travail et de l'équipement.
3. S'assurer que les employés (y compris soi-même) travaillent de façon appropriée.
4. Accomplir un acte de sécurité .
5. S'assurer que les employés (y compris soi-même) et les entrepreneurs travaillent toujours de façon appropriée.



Induction de terrain – Plan

1. Introduction
- 2. Responsabilités du travailleur**
3. Localisation du projet
4. Équipements de protection
5. Formations requises
6. Procédures de terrain
7. Utilisation de véhicules
8. Mesures d'urgences
9. Communication
10. Révision et certification

Responsabilités

Personnel Midland et travailleurs contractuels

- Prendre les mesures nécessaires pour **protéger** sa propre santé et sécurité ainsi que celles des autres travailleurs, et refuser d'effectuer toute activité qui pourrait mettre en danger la santé et la sécurité au travail.
- **Collaborer** avec l'employeur en respectant toutes les procédures, les politiques, la législation gouvernementale et les pratiques sécuritaires en matière d'ESS.
- **Rapporter** immédiatement tout accident, incident ou condition non sécuritaire et prendre les mesures correctives requises.
- Travailler en collaboration avec les collègues et le superviseur pour éliminer les pratiques ou les plans non sécuritaires et **réduire les risques** en matière d'ESS.
- **Donner le bon exemple** à tous les collègues de travail en aidant les nouveaux employés et les visiteurs à reconnaître les dangers potentiels liés à une activité et en les informant des sujets d'intérêt particulier, des procédures, des politiques et des pratiques de travail sécuritaires.



Induction de terrain – Plan

1. Introduction
2. Responsabilités du travailleur
- 3. Localisation du projet**
4. Équipements de protection
5. Formations requises
6. Procédures de terrain
7. Utilisation de véhicules
8. Mesures d'urgences
9. Communication
10. Révision et certification



Induction de terrain – Plan

1. Introduction
2. Responsabilités du travailleur
3. Localisation du projet
- 4. Équipements de protection**
5. Formations requises
6. Procédures de terrain
7. Utilisation de véhicules
8. Mesures d'urgences
9. Communication
10. Révision et certification

Équipements de protection

- En tout temps, le port des équipements de sécurité personnels spécifique à chaque tâche est obligatoire.
- Il n'y a pas d'exception; **Tolérance ZÉRO**



Protection des yeux (lunettes de sécurité)

- ✓ Lorsque l'on scie, fend ou casse de la roche.
- ✓ À la foreuse .
- ✓ Sur un site minier (sauf aux endroits permis).
- ✓ Lors d'un travail effectué au-dessus des yeux.
- ✓ Lors de la manipulation de matières dangereuses.
- ✓ Lors de déplacement en forêt dense.
- ✓ Protection UV.
- ✓ Toute situation qui représente un danger pour les yeux.



Protection de la tête (casque de sécurité)

- ✓ À la foreuse.
- ✓ Sur un site minier (sauf aux endroits permis).
- ✓ Lorsqu'il y a risque de chute d'objets.
- ✓ Dans une tranchée ou près d'une tranchée.



Protection de l'ouïe (cache-oreilles, bouchons)

- ✓ Lorsque l'on scie ou fend de la roche.
- ✓ À la foreuse.
- ✓ Endroit avec du bruit >85 décibels (crier à 1 mètre).



Protection des pieds (bottes de sécurité)

- ✓ Lorsque l'on scie, fend ou casse de la roche.
- ✓ À la foreuse.
- ✓ Sur un site minier (sauf aux endroits permis).
- ✓ Lorsqu'il y a risque de chute d'objets.
- ✓ Dans une tranchée ou près d'une tranchée.
- ✓ Dans la carothèque.



Équipements de protection

Protection des mains (gants de travail, gants caoutchouc)

- ✓ Lorsque l'on manipule des boîtes de carottes.
- ✓ Lorsque l'on se sert d'une scie à roches.
- ✓ Lors de la manipulation de produits chimiques dangereux.
- ✓ Lors de la manipulation d'objets lourds ou coupants (broche, lames etc....).



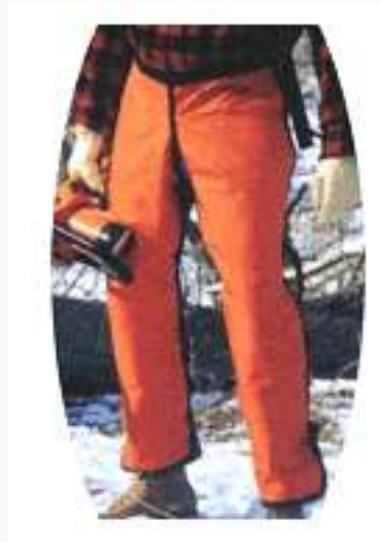
Protection respiratoire (masque filtrant)

- ✓ Lorsque l'on scie ou fend de la roche
- ✓ Toute situation où il y a un excès de poussière dans l'air

Équipements de protection

Équipements requis lors de l'opération d'une scie à chaîne

- ✓ Casque de sécurité avec caches oreilles.
- ✓ Visière.
- ✓ Pantalons protecteurs pour scieurs.
- ✓ Bottes de sécurité.
- ✓ Gants à crispins.



Équipements de protection

Équipements requis lors de la conduite d'un VTT ou Motoneige

Note: Seules les personnes autorisées par le géologue sénior peuvent faire l'utilisation d'un VTT ou d'une motoneige.

- ✓ Casque de sécurité avec visière (casque moto ou motoneige).
- ✓ Protection pour les yeux.
- ✓ Bottes de sécurité.
- ✓ Gants.





Induction de terrain – Plan

1. Introduction
2. Responsabilités du travailleur
3. Localisation du projet
4. Équipements de protection
- 5. Formations requises**
6. Procédures de terrain
7. Utilisation de véhicules
8. Mesures d'urgences
9. Communication
10. Révision et certification

Formations requises

Formations obligatoires

- Induction de terrain.
- Secourisme.
- Piqûres d'insectes / allergies (Epipen) et coups de chaleurs (CLSC local).
- Permis de conduire valide.

Formations additionnelles disponibles et recommandées

- Survie en forêt, GPS.
- Secourisme en régions isolées (Sirius).
- Conduite VTT, Motoneige.
- Conduite sur glace
- Etc... Etc... Etc...



Induction de terrain – Plan

1. Introduction
2. Responsabilités du travailleur
3. Localisation du projet
4. Équipements de protection
5. Formations requises
- 6. Procédures de terrain**
7. Utilisation de véhicules
8. Mesures d'urgences
9. Communication
10. Révision et certification

Procédures de terrain

Ne jamais travailler seul(e) lors des situations suivantes:

- Reconnaissance initiale pour un site de forage.
- Implantation d'un sondage.
- Bûchage d'un chemin d'accès et site de forage.
- Cartographie géologique en secteur isolé.
- Travaux de prises d'échantillons en secteur isolé.

Remplir le formulaire “ Procédures de Terrain” avant de partir:

- Indiquer le point de débarquement prévu (véhicule).
- Aviser de tout changement à l'horaire.
- Vérifier le matériel requis et obligatoires à apporter (EPP, GPS, etc...).
- Apporter moyen de communication fiable (téléphone cellulaire, satellite).
- Rapporter vous régulièrement au bureau, durant et à votre sortie.

Procédures de terrain

Usage de Drogue/Alcool

- Il est **strictement défendu** de faire usage de drogues et/ou alcool durant les heures de travail. Le travailleur fautif sera immédiatement expulsé du site de travail.

Armes à Feu

- Il est **strictement défendu** d'avoir en sa possession ou d'utiliser une arme à feu sur nos sites de travaux. Le travailleur fautif sera immédiatement expulsé du site.

Téléphones Cellulaires

- Il est **strictement défendu** d'utiliser un téléphone en conduisant un véhicule dans le cadre de votre travail. Vous devez vous ranger dans un endroit sécuritaire avant de répondre ou de faire un appel.

Égarement et Survie

Prévention et préparation

- Toujours emporter une **boussole et un GPS** en bon état ainsi qu'une **carte du secteur**.
- Toujours **informer** quelqu'un de l'endroit où l'on planifie travailler. Fournir une carte de l'endroit et établir des heures fixes d'appels et ne pas en déroger.
- Garder en mémoire les points de repère et être conscient de la localisation relative des routes de la région.
- Transporter suffisamment de matériel au cas où l'on ne vous secourrait pas immédiatement (voir suggestions pour trousse de survie).
- **Toujours porter une montre** (avec alarme préférable pour rappeler les heures d'appels).
- Si on change ses plans, laisser un message dans la fenêtre du camion ou téléphoner à la personne-ressource assignée.

Égarement et Survie

Procédures à suivre si vous êtes perdu ou désorienté

- **Pas de Panique!!!** Votre plus grande ressource, c'est votre intelligence; ne vous déplacez pas ou ne faites rien sans elle! Soyez conscient que la panique remplacera graduellement une anxiété raisonnable.
- Asseyez-vous et évaluez **calmement** votre situation.
- Trouvez un endroit où vous serez facilement retrouvé par une équipe de sauvetage (ex. clairière, sommet d'une colline, le long d'une ligne de grille arpentée). Ensuite, **ne bougez pas** de cet endroit afin que les équipes de sauvetage puissent vous trouver.
- Construisez un abri au besoin.
- Apprenez à faire des signaux avec un miroir, de la fumée ou une fusée éclairante - ne provoquez pas un incendie de forêt!
- Lorsque vous commencez à marcher sans but ou aveuglément, arrêtez-vous car vous êtes au bord de la panique.



Temps, environnement extérieur et vêtements

Général

Toujours se tenir au courant des conditions météorologiques actuelles et prévues

- S'habiller de façon appropriée (toujours avoir des vêtements chauds, secs, légers et imperméables).
- S'habiller en fonction de l'environnement extérieur et non en fonction de l'intérieur du véhicule.
- **Toujours porter un chapeau** – en hiver, pour garder votre chaleur corporelle et en été, pour vous protéger du soleil.
- **Prendre garde aux coups de chaleur**, à l'épuisement, à la déshydratation et aux coups de soleil lors de travaux effectués dans des conditions climatiques chaudes.
- Prendre garde aux gelures, à la déshydratation, à l'hypothermie et aux brûlures causées par le vent lors de travaux dans des conditions climatiques froides.
- Éviter les déplacements dans des conditions climatiques défavorables (ex. tempêtes de neige, verglas etc.). **Le géologue sénior pourraient émettre des interdictions en cas de chaleurs ou froid extrêmes ainsi que lors de mauvaises conditions climatiques.**



Temps, environnement extérieur et vêtements

Foudre

La foudre présente ses propres risques. Un choc électrique peut entraîner un arrêt respiratoire pouvant mener à la mort.

- Pendant un orage électrique, éviter de vous tenir dans un endroit propice aux éclairs tel que près d'un gros arbre isolé, dans un espace ouvert ou la crête d'une montagne.
- Se rendre dans un **endroit sécuritaire** avant que la tempête arrive (ex. véhicule).
- Se diriger immédiatement vers le rivage si on est en bateau..
- Rester à l'intérieur du véhicule si des fils sous tension sont tombés et touchent le véhicule.

Procédures de terrain

Temps, environnement extérieur et vêtements

Mesures de sécurité par temps chaud

- Bien que la chaleur soit une problématique relevant davantage des pays du sud, nous connaissons tout de même des journées d'été très chaudes au Canada qui deviennent rapidement torrides dans les zones déboisées.

Risques

- **Épuisement dû à la chaleur** – lorsque le sang arrive en quantité insuffisante au cerveau et dans les organes vitaux. Les symptômes se manifestent par une respiration difficile, la fatigue, un pouls rapide, les nausées et les maux de tête.
- **Coup de chaleur (insolation)** – urgence médicale réelle qui peut être mortelle si elle n'est pas traitée. Il est causé par plusieurs heures de travail sous la chaleur et de transpiration continue. Le processus de régulation de la chaleur corporelle se dérègle, et la température corporelle augmente au point d'entraîner des dommages cérébraux et la mort. Les symptômes se manifestent par la confusion, un manque de coordination, une perte de conscience et l'absence de sueur.
- **Déshydratation** – lorsque le corps élimine plus d'eau qu'il en absorbe. Les symptômes se manifestent par la soif, la langue sèche, l'inconfort, la fatigue, les nausées, une absence d'urine, une peau moite froide et pâle ainsi qu'un pouls rapide.

Temps, environnement extérieur et vêtements

Prévention et préparation

- Boire beaucoup d'eau par temps chaud (1 verre d'eau aux 20 minutes).
- Éviter le café.
- Porter un chapeau.
- Travailler plus lentement et prendre des pauses.
- Éviter la période la plus chaude en travaillant tôt le matin.
- Apporter suffisamment d'eau pour la journée
- Transporter des comprimés de purification d'eau dans la trousse de survie.



Animaux sauvages (Ours, orignaux, renards, lynx etc..)

Prévention

- Être alerte et **éviter de surprendre les animaux**. Avoir en sa possession un objet qui **fait du bruit** et l'utiliser au besoin (clochette, sifflet etc..).
- Éviter les produits cosmétiques parfumés.
- Ne jamais toucher la carcasse d'un animal mort.
- Rapporter, sans délai, aux autorités locales tout animal qui semble présenter des problèmes.
- Traiter les animaux sauvages avec respect.
- Ne pas s'asseoir directement sur le sol dans la mesure du possible.
- Éviter d'aller sur le terrain durant la période de la chasse (octobre).
- *Voir le Vidéo pour savoir comment réagir face aux ours.*



Procédures de terrain

Marteaux brise-roche

Risques

- Blessures aux yeux résultant d'un éclat de roche ou de métal.
- Tête du marteau qui se détache du manche.
- Se donner un coup avec le marteau.

Prévention et préparation

- **Toujours porter des lunettes de sécurité** pour casser de la roche.
- Ne pas utiliser le marteau comme ciseau à froid.
- Vérifier que la tête du marteau est bien fixée au manche.
- S'assurer qu'il n'y a pas d'obstacles qui pourraient faire dévier le marteau.
- Porter des gants pour éviter des échardes.
- S'assurer que les autres sont placés à un endroit sécuritaire avant d'utiliser son marteau.

Manipulation des carottes de forage

Risques

- Blessures au dos.
- Effondrement des étagères de carottes.
- Poussière de roches.
- Glissements et chutes.
- Blessures aux yeux et aux mains.

Manipulation des carottes de forage

Prévention et préparation

- Soulever le poids avec les jambes et non avec le dos.
- Vérifier la stabilité des pieds.
- Être vigilant près des étagères de carottes et toujours vérifier leur stabilité
- Règles à suivre pour soulever de façon sécuritaire:
 - Avoir les pieds stables;
 - Avoir une bonne prise;
 - Plier les genoux;
 - Soulever en gardant le dos droit;
 - Maintenir la charge près du corps;
 - Éviter les mouvements de torsion.

Manipulation des carottes de forage

Prévention et préparation (suite)

- Porter l'équipement approprié de protection individuelle pendant la manutention des carottes (bottes avec bout en acier, gants de travail, casque : si au-dessus de la tête).
- Vérifier l'état de la scie à roche, la ventilation, le drainage et l'espace de travail général.
- Utiliser une plate-forme stable pour les carottes sur les étages supérieures.
- Effectuer des exercices de réchauffement pendant 10-15 minutes avant de déplacer un grand nombre de boîtes de carottes.

Tranchées

Risques

- Effondrement de la tranchée.
- Chute dans une tranchée

Prévention et préparation

- Ne pas descendre dans une tranchée qui semble dangereuse.
- Ne pas descendre dans une tranchée de plus de 1.2 mètre de profondeur:
 - Sauf dans le roc solide avec 1 mètres latéral
- Ne pas descendre dans une tranchée dont les parois sont instables.
- Ne pas descendre dans une tranchée si personne pour surveiller.



Induction de terrain – Plan

1. Introduction
2. Responsabilités du travailleur
3. Localisation du projet
4. Équipements de protection
5. Formations requises
6. Procédures de terrain
- 7. Utilisation de véhicules**
8. Mesures d'urgences
9. Communication
10. Révision et certification

Conduite de véhicules de route

Général

- Tous les véhicules doivent être en bon état mécanique, être équipés de façon appropriée, convenir au travail à effectuer et être conduits par une personne mature et compétente en tout temps.
- Les conducteurs doivent être formés et entièrement familiarisés avec le fonctionnement et la maintenance des véhicules.
- Avant de se rendre sur le terrain, vérifier le véhicule au complet – pneus (y compris le pneu de secours), équipement de sécurité, treuil, outils, cric.
- Les véhicules doivent transporter les articles de sécurité requis pour le travail et les conditions générales. Les articles brisés, usés ou manquants doivent être remplacés. Les véhicules dont la direction ou les freins sont défectueux ou dont le système d'échappement fuit doivent être réparés immédiatement.

Conduite de véhicules de route

Général (suite)

- Chaque véhicule doit contenir l'équipement de sécurité: pneu(s) de rechange, cric, trousse de premiers soins, extincteur, chaîne de remorquage, arceau de sécurité (roll bar), levier démonte-pneu, pelle, pelle à neige, câbles de démarrage, huile et lave-glace supplémentaire.
- Les conducteurs doivent être conscients des dangers qui existent et qui peuvent survenir (routes inondées, ponts et ponceaux non sécuritaires, autres conducteurs).
- Les véhicules doivent posséder un nombre suffisant de sièges et de ceintures de sécurité pour contenir le maximum de passagers permis.
- Ne pas transporter de passagers dans la boîte arrière d'une camionnette.
- L'utilisation abusive ou inappropriée des véhicules ne sera pas tolérée et peut constituer une cause de congédiement.
- Être âgé(e) d'au moins 21 ans.

Utilisation de véhicules

Conduite de véhicules de route

Général (suite)

- Chaque véhicule doit avoir un registre de route qu'il faut tenir à jour.
- Ne pas faire le plein d'essence d'un véhicule hors-route lorsqu'on le transporte dans la caisse d'un véhicule munie d'un revêtement.

Procédures à suivre pour une conduite sécuritaire

- Lorsqu'on se sent somnolent, arrêter et faire une sieste de 15-20 minutes, il ne faut jamais continuer à conduire lorsqu'on s'endort.
- Éviter de conduire après le coucher du soleil.
- **Attacher la ceinture en tout temps**, même dans les chemins secondaires.
- **Respecter les limites de vitesse** et les panneaux de signalisation.
- Ajuster la vitesse selon l'état des routes.

Utilisation de véhicules

Conduite de véhicules de route

Général (suite)

Procédures à suivre pour une conduite sécuritaire (suite)

- Garder une distance suffisante entre son véhicule et celui qui précède.
- Céder le droit de passage au besoin, ne pas insister pour passer.
- Entretien du véhicule.
- Apprendre à contrôler les dérapages
- Ne pas utiliser le véhicules durant de mauvaises conditions climatiques (pluies fortes, orages, neige, verglas, brouillard).
- Attention particulière dans les chemins forestiers (côtes et courbes)
 - **Ralentir, claxonner et garder la droite**

Utilisation de véhicules

Conduite de véhicules de route

Pratique de conduite pour les véhicules à 4 roues motrices

Général

- Revoir les procédures du fabricant.
- Vérifier avant de partir que le système 4X4 fonctionne bien et l'utiliser au besoin.
- Avoir une copie de cette section du manuel de terrain dans tous les véhicules.
- Plus de traction mais PAS PLUS DE FREINAGE.
- Facile de perdre le contrôle sur la glace, boue ...
- Vérifier la solidité des vieux ponts et ponceaux avant de traverser



Induction de terrain – Plan

1. Introduction
2. Responsabilités du travailleur
3. Localisation du projet
4. Équipements de protection
5. Formations requises
6. Procédures de terrain
7. Utilisation de véhicules
- 8. Mesures d'urgences**
9. Communication
10. Révision et certification

Mesures d'urgence

Mesures d'urgence en cas d'accident

- Évaluer la situation et assurer sa propre sécurité et celle des autres.
- Aller chercher de l'aide au besoin.
- Enrayer ou maîtriser le problème si cela est possible.
- Appeler immédiatement une ambulance ou Medivac (service d'évacuation médicale) au besoin.
- Administrer les premiers soins au besoin.
- Informer le superviseur (contremaître, géologue de projet, géologue premier, etc.) de l'accident aussitôt que possible.
- Si l'accident est grave (hospitalisation nécessaire), aviser le plus rapidement possible les autorités gouvernementales en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que la police locale.
- Remplir et remettre le formulaire d'enquête d'accident/d'incident.

Mesures d'urgence

Mesures d'urgence en cas d'accident de véhicule

- Évaluer la situation et assurer sa propre sécurité et celle des autres.*
- S'il y a des blessures ou si les dommages s'élèvent à plus de 1 000 \$, appeler la police et appeler la personne-ressource de l'entreprise.
- Appeler une ambulance au besoin.
- Administrer les premiers soins au besoin.
- Informer le superviseur de l'accident dès que possible.
- Remplir et remettre le formulaire d'enquête d'accident/d'incident.

Mesures d'urgence

Mesures d'urgence en cas d'incendie de forêt

- Évaluer la situation et assurer sa propre sécurité et celle des autres.
- S'il est sécuritaire de le faire, retourner au camp aussitôt que possible.
- Organiser l'évacuation du camp au besoin.
- Appeler immédiatement une ambulance ou Medivac (service d'évacuation médicale) au besoin.
- Administrer les premiers soins au besoin.
- Aviser le centre local d'incendies de forêt ouvert 24 heures sur 24.
- Informer le superviseur (contremaître, géologue de projet, géologue premier, etc.) et la compagnie forestière en question aussitôt que possible.
- Remplir et remettre le formulaire d'enquête d'accident/d'incident pour toutes les situations.



Mesures d'urgence

Mesures d'urgence en cas de déversement

- Évaluer la situation, assurer sa propre sécurité et celle des autres, puis stopper le déversement ou la fuite de façon sécuritaire si cela est possible.
- Prendre des mesures immédiates pour minimiser l'effet du déversement (p.ex., confinement).
- Rapporter le déversement au superviseur dès que possible. S'il est impossible de joindre le superviseur, communiquer avec la prochaine personne-ressource sur la liste téléphonique. S'il n'y a personne de disponible, communiquer avec les autorités gouvernementales en matière d'environnement.
- Prendre des notes sur le déversement :
 - Quand le déversement s'est produit;
 - Avec qui on a communiqué et quand;
 - Les mesures prises pour contenir le déversement .
- Ce qu'il faut rapporter :
 - Quand et où le déversement a eu lieu;
 - Quand il a été découvert et par qui ;
 - Le produit déversé, la quantité déversée et jusqu'où s'étendra le déversement;
 - Si le déversement a été arrêté et contenu;
 - Son nom et son numéro de téléphone.
- Remplir et remettre le rapport d'enquête sur l'accident/l'incident environnemental.
- Ne donner que les faits; ne pas spéculer ou considérer les oui-dire comme des faits.





Induction de terrain – Plan

1. Introduction
2. Responsabilités du travailleur
3. Localisation du projet
4. Équipements de protection
5. Formations requises
6. Procédures de terrain
7. Utilisation de véhicules
8. Mesures d'urgences
- 9. Communication**
10. Révision et certification

En cas de:

1. Incident Critique (CI)
2. Incident avec Perte de Temps (LTI)
3. Incident à Potentiel de Haut Risque (HPRI)
4. Incident avec Travaux Légers (RWI)

Contacteur (le plus rapidement possible)

Gino Roger 450-420-5977

ou

Mario Masson 819-763-1507

Numéros d'urgence:

- Urgence 9-1-1
- Anti-Poison 1-800-463-5060
- Info-Santé 819-762-8144
- Police SQ 310-4141
- SOPFEU 1-800-463-3389
- Environnement 819-763-3333



Induction de terrain – Plan

1. Introduction
2. Responsabilités du travailleur
3. Localisation du projet
4. Équipements de protection
5. Formations requises
6. Procédures de terrain
7. Utilisation de véhicules
8. Mesures d'urgences
9. Communication
- 10. Révision et certification**

Révision (Vrai ou faux)

1. Tout travailleur a le droit de refuser d'accomplir une tâche si il juge que celle-ci représente un danger potentiel pour lui, pour les autres ou pour l'environnement.
2. Le port des lunettes de sécurité n'est pas obligatoire lorsque l'on casse de la roche.
3. Toute personne portant ses EPP sera autorisée à se servir d'une scie à chaîne.
4. À l'extérieur de la ville, il est permis de travailler seul lors des travaux d'échantillonnage et de cartographie.
5. Si une personne est perdue en forêt, il faut demeurer calme, ne pas paniquer et trouver un endroit dégagé sécuritaire où il sera facile de la retrouver.
6. Afin de prévenir les coups de chaleur, il est recommandé de boire l'équivalent de un verre d'eau à l'heure.
7. Afin de ne pas déranger les animaux sauvages, il faut éviter de faire du bruit lors de nos déplacements.
8. Lorsque l'on circule dans un véhicule dans les chemins secondaires, il n'est pas nécessaire d'attacher la ceinture de sécurité.
9. Si une personne manque à l'appel, il faut informer le superviseur avant de partir à la recherche.
10. Chaque travailleur a la responsabilité de collaborer avec l'employeur en respectant toutes les procédures, les politiques, les législations et les pratiques sécuritaires en matière de ESS.

Certification

J'atteste avoir assisté et avoir compris le contenu de l'induction.

Employé(e): _____

Signature: _____

Date: _____

Personne ayant donné l'induction:

Date de l'induction:

